



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE N° 025 /UL/P/SG/2015

portant création et composition de la Commission Technique chargée de la préparation du concours d'agrégation de Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LOME,

- Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo, modifiée par la loi n° 2000-002 du 11 janvier 2000, modifiée par la loi n° 2006-004 du 03 juillet 2006 et la loi n° 2014-002 du 9 avril 2014 ;
- Vu le décret n°70-156/PR du 14 septembre 1970, portant création de l'Université du Bénin ;
- Vu les décrets n°70-157/PR du 14 septembre 1970 et n° 72-181/PR du 05 septembre 1972, portant création des Ecoles de l'Université du Bénin ;
- Vu le décret n°88-162/PR du 29 septembre 1988, portant transformation des Ecoles de l'Université du Bénin en Facultés ;
- Vu le décret n°2001-094/PR du 09 mars 2001, portant changement de la dénomination « Université du Bénin » ;
- Vu le décret n°2014-169/PR du 09 octobre 2014, portant nomination du Président de l'Université de Lomé ;
- Vu l'arrêté n°016/UL/P/SG/2009 du 21 septembre 2009, portant organisation interne des Décanats et Directions des Facultés, Ecoles et Instituts de l'Université de Lomé ;
- Considérant les nécessités de service ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Il est créé à l'Université de Lomé une Commission Technique chargée de la préparation du concours d'agrégation de Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion du CAMES qui sera organisé à l'Université de Lomé en **novembre 2015**.

Article 2 : La Commission a pour mission :

- d'évaluer les besoins en matériel, infrastructures et logistiques du concours ;
- d'élaborer un projet de budget à présenter aux autorités de tutelle ;
- de suivre les étapes de préparation du concours ;

- d'assurer le bon déroulement du concours ;
- de présenter un rapport final.

Article 3 : Sont nommés membres de la Commission, les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

- Professeur SANDA Komla, Premier Vice-Président de l'Université de Lomé, Président ;
- Professeur KOKOROKO Komla, Vice-Doyen de la Faculté de Droit, Premier Vice-Président ;
- Professeur AGBODJI Akoété Ega, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Deuxième Vice-Président ;
- Professeur JONDO Koffi, Directeur de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité, Membre ;
- Professeur SANTOS Pédro Akuété, Enseignant à la Faculté de Droit, Membre ;
- Professeur BIGOU-LARE Nadédjo, Enseignant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Membre ;
- Professeur DOSSEH Ekoué D. Joseph, Directeur de la Direction de l'Information, des Relations Extérieures et de la Coopération, Membre ;
- Professeur WOLOU Komi, Enseignant à la Faculté de Droit, Membre ;
- Professeur NUBUKPO Kako, Enseignant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Membre.

Article 4 : La Commission met en place des sous-commissions spécialisées pour l'accomplissement de sa mission.

Article 5 : La mission de la Commission chargée de la préparation du concours susvisé prend fin à la remise au Président de l'Université de Lomé du rapport final visé à l'article 2 ci-dessus.

Article 6 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin.

Ampliations

- MESR.....2
- METFP.....2
- PUL.....4
- 1^{er} VP/UL.....2
- 2^{ème} VP/UL.....2
- SG/UL.....2
- AC/UL.....2
- SF/UL.....2
- Ets UL.....15
- Sces Centraux.....12

Lomé, le 08 JUIN 2015



Professeur Messanvi GBEASSOR